

<https://www.snetap-fsu.fr/ACR-occasionnel-et-ISOE.html>



ACR occasionnel et ISOE

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Agents contractuels -



Questions
réponses

Date de mise en ligne : mercredi 1er décembre 2010

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Question

Ma collègue A....., enseignante en informatique, en contrat ACR occasionnel remplace une collègue en arrêt maladie.

A..... ne touche pas les [ISOE](#), les services du [SRFD](#) lui ont répondu que les ISOE ne sont pas versé au ACR occasionnel ; est-ce vrai ? Sinon quel est le texte qui contraindrat le SRFD à lui verser ?

D'avance merci pour elle.

Réponse

Lorsque nous avions posé cette question à la [DGER](#) nous avions obtenu la réponse suivante : Dès lors que le suivi (notamment la participation aux conseils de classe) est assuré, l'ISOE doit être versée.